

Extrait du registre des décisions

Bureau du 06 juillet 2023

n° 091-23

Objet : *RS - Demande de subventions dans le cadre du programme « Alvéole Plus »*

- date de convocation le 30 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Serge Tichkiewitch
<i>Aillon-le-Vieux</i>	
<i>Arith</i>	Cécile Trahand
<i>Barberaz</i>	Arthur Boix-Neveu
<i>Barby</i>	
<i>Bassens</i>	
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Eric Delhommeau
<i>Challes-les-Eaux</i>	
<i>Chambéry</i>	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<i>Cognin</i>	Corinne Charles - Franck Morat
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	
<i>Ecole</i>	
<i>Jacob-Bellecombette</i>	Hervé Ferroud-Plattet
<i>Jarsy</i>	Pierre Duperier
<i>La Compôte</i>	Jean-Pierre Fressoza
<i>La Motte-en-Bauges</i>	
<i>La Motte-Servolex</i>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<i>La Ravoire</i>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<i>La Thuile</i>	
<i>Le Châtelard</i>	Vincent Boulnois
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Sandra Ferrari
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Laysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	Jocelyne Gougou
<i>Sainte-Reine</i>	Philippe Ferrari
<i>Saint-François de Sales</i>	
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Christian Berthomier
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	
<i>Sonnaz</i>	
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	
<i>Vimines</i>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoza - de Daniel Rochemaux à Eric Delhommeau

- conseillers excusés : 17

Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Thierry Repentin - Alain Thieffinat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 06 juillet 2023

délibération n° 091-23

objet **RS - Demande de subventions dans le cadre du programme « Alvéole Plus »**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, informe de l'ouverture du programme « Alvéole Plus » qui s'inscrit dans le cadre des certificats d'économies d'énergie (CEE), dont l'objectif est de contribuer activement au développement de la pratique du vélo au quotidien.

Ce programme peut cofinancer l'installation de stationnements sécurisés et abrités pour les vélos, de même que la formation des collégiens et des lycéens afin de les inciter à changer leurs habitudes de déplacements.

Il vise également à faire émerger une culture vélo auprès des jeunes générations, en complément du programme « Savoir rouler à vélo », auquel Grand Chambéry participe financièrement et qui est un dispositif à destination des écoles primaires, soutenu par le programme de financement « Génération Vélo ».

Il est proposé de solliciter les subventions les plus élevées possible dans le cadre du programme « Alvéole Plus », au titre de 2023/2024 pour les actions suivantes :

- implantation d'une consigne à vélos de 100 places et de ses équipements sur la commune de Saint-Alban-Leyse (plaine des sports) pour un montant estimatif de 60 000 €HT,
- implantation d'une consigne à vélos de 100 places et de ses équipements sur la commune de La Ravoire (parc relais de la Trousse) pour un montant estimatif de 90 000 €HT,
- implantation d'abri à vélos pour les agents de Grand Chambéry pour un montant estimatif de 60 000 €HT,
- formations à la mobilité à vélo pour les collégiens et les lycéens de l'agglomération réalisée dans le cadre de la mission A du marché établi avec la SPL Agence Ecomobilité, pour un montant annuel de 40 000 €HT.

Il est également proposé de solliciter de tout autre partenaire potentiel les subventions complémentaires pour chacune de ces opérations.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du PLUi HD intégrant le programme d'orientations et d'actions déplacement (valant Plan de mobilité),

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Vu la décision n° 083-22 du Bureau du 2 juin 2022 relative à la mise en œuvre d'actions de promotion, de sensibilisation et d'exploitation de services, pour le développement de l'écomobilité sur le territoire de Grand Chambéry,

Vu la décision n° 030-23 du Bureau du 16 mars 2023 portant demande de subvention dans le cadre du programme « Génération vélo » pour la mise en œuvre du dispositif « Savoir rouler à vélo »,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite, dans le cadre du programme « Alvéole Plus », les subventions les plus élevées possible, au titre de 2023/2024 pour les actions décrites ci-dessus,

Article 2 : sollicite les subventions complémentaires de tout autre partenaire, pour chacune de ces opérations,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir,

Article 4 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **091-23**

Objet de l'acte : RS - Demande de subventions dans le cadre du programme «
Alvéole Plus »

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 11 juillet 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230711-lmc1H29616H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29616H1

Date de transmission en Préfecture : 11 juillet 2023

Date de réception en Préfecture : 11 juillet 2023

Publication sur le site internet: mardi 11 juillet 2023